

ACTIVITÉS jeunesse

ÉTÉ 2026 / HIVER 2027

12 - 17 ans

Séjours

Sorties

Formations BAFA





L'ÉDITO DE **Sandrine KEIGNAERT**

Vice-présidente en charge du parcours de vie et de l'habitant, de l'action sociale, de la jeunesse et de la santé

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous communiquer le programme des activités élaborées par le service Jeunesse de Cœur de Flandre agglo pour l'été 2026 et l'hiver 2027.

Comme toujours, vous pouvez compter sur Cœur de Flandre agglo pour vous proposer des activités et des séjours variés alliant ouverture d'esprit et dépaysement, des sorties loisirs et des formations au BAFA.

La mise en place de ces activités, destinées aux jeunes de 12 à 17 ans qui résident sur notre territoire, répond à un objectif central de notre intercommunalité : permettre à chacun de nos jeunes d'avoir accès à des activités ludiques, sportives et originales, et ce, de façon équitable.

En réponse aux attentes et aux besoins des jeunes et de leurs familles, les tarifs des séjours et des sorties sont adaptés aux revenus de chaque foyer.

Parce que demain l'avenir du Cœur de Flandre reposera entre les mains de nos jeunes, nous avons choisi de faire de la jeunesse l'une de nos priorités en améliorant au quotidien l'accès du plus grand nombre à nos activités et à nos sorties.

Certaine que ce programme vous donnera entière satisfaction et que nos jeunes seront nombreux au rendez-vous, je vous souhaite de passer d'excellents moments ensemble et, avec de l'avance, de très bonnes vacances !

SÉJOUR sportif

VOSGES - ORBEY



DU 06 AU 15 JUILLET 2026 | 46 PLACES

Terrain multi-sport | Grimpe arbre | VTT | Piscine

Baignade | Animations veillées | Randonnée | Sortie canoë

Parc accrobranche



Situation

Le Centre «Chalet de la Chaume», au coeur des Hautes Vosges, est à 870 mètres d'altitude, un peu à l'écart de la route des lacs, d'où il domine la ville d'Orbey. Dans le plus grand terrain de sport, venez pratiquer de nombreuses activités dans les airs, sur terre et dans l'eau.

Hébergement

Le centre vous accueille dans des chambres de 2 à 5 lits, équipées chacune de sanitaires complets. Vous aurez accès à la bibliothèque, à la salle d'animation. Les repas sont préparés par un chef cuisinier. Les jeunes découvriront les saveurs de la cuisine Franc-Comtoise.

Encadrement

1 directeur BAFD, 5 animateurs BAFA dont un assistant sanitaire, 1 encadrant BE pour les activités spécifiques.

Tarif selon le quotient familial

QF<600	150 €
601<QF<900	250€
901<QF<1000	350€
1001<QF<1300	400€
QF>1301	500€

Dates d'inscription

- Le lundi 09 février 2026 de 9h à 11h pour les jeunes n'ayant pas participé à un séjour été 2025.

- Le lundi 16 février 2026 de 9h à 11h pour les jeunes ayant participé à un séjour été 2025 sur les places restantes.

Attention

- Les inscriptions se dérouleront exclusivement par mail auprès de wilfried.tardieu@ca-coeurdeflandre.fr, aux dates indiquées par séjour et uniquement de 9h à 11h.
- Retrouvez les informations à transmettre dans les conditions d'inscription page 12.
- Un dossier à remplir vous sera ensuite envoyé par mail.

SÉJOUR à la montagne



HAUTES ALPES - ORCIÈRES

DU 13 AU 25 JUILLET 2026 | 46 PLACES

ET DU 23 JUILLET AU 04 AOÛT 2026 | 46 PLACES

Rafting | Accrobranche | Canoë | Bivouac | Grands jeux sportifs

Randonnée en moyenne montagne | Animations veillées

Situation

Dans les Hautes-Alpes, notre centre de vacances se situe à l'entrée du village d'Orcières dans la vallée du Champsaur, aux portes du Parc National des Ecrins. Situé à 1400 m d'altitude, «Orcières Village» est le chef lieu du canton d'Orcières. On y trouve toute l'année de nombreuses commodités.

Hébergement

Le chalet «La Couronne de l'Ours» vous reçoit dans une ambiance familiale au sein d'une structure de 1460 m² répartie sur 4 niveaux avec des chambres de 2 à 5 personnes.

Encadrement

1 directeur BAFD / 5 animateurs BAFA dont un assistant sanitaire / 1 encadrant BE pour les activités spécifiques : randonnée en moyenne montagne et animations veillées.

Tarif selon le quotient familial

QF<600	195€
601<QF<900	325€
901<QF<1000	455€
1001<QF<1300	520€
QF>1301	650€

Dates d'inscription

Pour le séjour du 12 au 24 juillet :

- Le mardi 10 février 2026 de 9h à 11h pour les jeunes n'ayant pas participé à un séjour été 2025.
- Le mardi 17 février 2026 de 9h à 11h pour les jeunes ayant participé à un séjour été 2025 sur les places restantes.

Pour le séjour du 22 Juillet au 3 Août :

- Le Mercredi 04 mars 2026 de 9h à 11h pour les jeunes n'ayant pas participé à un séjour été 2025
- Le Mercredi 11 mars 2026 de 9h à 11h pour les jeunes ayant participé à un séjour été 2025 sur les places restantes.

Attention

- Les inscriptions se dérouleront exclusivement par mail auprès de wilfried.tardieu@ca-coeurdeflandre.fr, aux dates indiquées par séjour et uniquement de 9h à 11h.
- Retrouvez les informations à transmettre dans les conditions d'inscription page 12.
- Un dossier à remplir vous sera ensuite envoyé par mail.

SÉJOUR sport et détente



HAUTES ALPES - ANCELLE

DU 17 AU 26 JUILLET 2026 | 46 PLACES

DU 14 AU 23 AOÛT 2026 | 46 PLACES

Terrain multi-sport | Ping-pong | Baby foot | Piscine

Baignade | Animations veillées | Randonnées | Bouée-tractée

Laser game

Situation

La petite station village des Alpes du Sud est un lieu de vacances convoité pour son charme et ses activités de plein air. Entre copains, sportifs, toniques et contemplatifs. Chacun trouve son bonheur à Ancelle !

Hébergement

Le Chalet de l'arche est situé au front des pistes. Salle à manger spacieuse donnant directement sur les pistes. 3 salles d'activités. 35 chambres de 4 à 5 lits avec sanitaires complets dans chaque chambre. 4 salles de classe.

Encadrement

1 directeur BAFD, 5 animateurs BAFA dont un assistant sanitaire, 1 encadrant BE pour les activités spécifiques

Tarif selon le quotient familial

QF<600	165€
601<QF<900	275€
901<QF<1000	385€
1001<QF<1300	440€
QF>1301	550€

Dates d'inscription

Pour le séjour du 17 au 26 juillet :

- Le mardi 03 mars 2026 de 9h à 11h pour les jeunes n'ayant pas participé à un séjour été 2025.
- Le mardi 10 mars 2026 de 9h à 11h pour les jeunes ayant participé à un séjour été 2025 sur les places restantes.

Pour le séjour du 14 au 23 Août :

- Le jeudi 12 février 2026 de 9h à 11h pour les jeunes n'ayant pas participé à un séjour été 2025
- Le jeudi 26 février 2026 de 9h à 11h pour les jeunes ayant participé à un séjour été 2025 sur les places restantes.

Attention

- Les inscriptions se dérouleront exclusivement par mail auprès de wilfried.tardieu@ca-coeurdeflandre.fr, aux dates indiquées par séjour et uniquement de 9h à 11h.
- Retrouvez les informations à transmettre dans les conditions d'inscription page 12.
- Un dossier à remplir vous sera ensuite envoyé par mail.

SÉJOUR nature et sport



MARTIGUES - CHEMINS D'AVVENTURE

DU 26 JUILLET AU 04 AOUT 2026 | 34 PLACES

DU 05 AU 14 AOUT 2026 | 34 PLACES

Paddleboard **Parc Aqualand** **Randonnées**

Plongée sous marine **Conférence nature** **Animations et veillées**

Situation

Le centre de vacances « Les Joncas » est situé au bord de la Méditerranée, niché au coeur de la « Côte Bleue » entre Martigues et Marseille. « Les Joncas » - votre domaine touristique en bord de mer : un accueil simple et convivial.

Hébergement

Baigné de la lumière du soleil méditerranéen, le centre de vacances se situe au coeur de la Côte Bleue, à deux pas du centre du village de La Couronne et de la plage. Nous vous accueillons dans un environnement agréable, au sein d'une pinède, dans des locaux confortables et conviviaux.

Encadrement

1 directeur BAFD, 5 animateurs BAFA dont un assistant sanitaire, 1 encadrant BE pour les activités spécifiques

Tarif selon le quotient familial

QF<600	165€
601<QF<900	275€
901<QF<1000	385€
1001<QF<1300	440€
QF>1301	550€

Dates d'inscription

Pour le séjour du 26 juillet au 4 août :

- Le mercredi 11 février 2026 de 9h à 11h pour les jeunes n'ayant pas participé à un séjour été 2025.
- Le mercredi 25 février 2026 de 9h à 11h pour les jeunes ayant participé à un séjour été 2025 sur les places restantes.

Pour le séjour du 5 au 14 août :

- Le jeudi 05 mars 2026 de 9h à 11h pour les jeunes n'ayant pas participé à un séjour été 2025
- Le jeudi 12 mars 2026 de 9h à 11h pour les jeunes ayant participé à un séjour été 2025 sur les places restantes.

Attention

- Les inscriptions se dérouleront exclusivement par mail auprès de wilfried.tardieu@ca-coeurdeflandre.fr, aux dates indiquées par séjour et uniquement de 9h à 11h.
- Retrouvez les informations à transmettre dans les conditions d'inscription page 12.
- Un dossier à remplir vous sera ensuite envoyé par mail.

HIVER 2027

Séjour ski découverte

HAUTES ALPES - ANCELLE 

DU 20 AU 27 FÉVRIER 2027 | 132 PLACES

27 FÉVRIER AU 6 MARS 2027 | 120 PLACES



Situation

La petite station village des Alpes du Sud est un lieu de vacances convoité pour son charme et ses activités de plein air. Entre copains, sportifs, toniques et contemplatifs. Chacun trouve son bonheur à Ancelle ! Du ski de piste sur un domaine bien exposé et varié, le tout au cœur d'une montagne accueillante au milieu des mélèzes, baignée de la légendaire luminosité des Alpes du Sud.

Hébergement

Le Chalet de l'Arche est situé au front des pistes. Salle à manger spacieuse donnant directement sur les pistes. 3 salles d'activités. 35 chambres de 4 à 5 lits avec sanitaires complets dans chaque chambre. 4 salles de classe.

Activités

Découverte des sports de glisse.

- 5 journées de ski sur un domaine de 30km de pistes de tous niveaux.
- 4h de cours ESF quotidien.
- Remise des insignes
- Animations et veillées

Les jeunes seront répartis en groupe d'apprentis skieurs en fonction de leur niveau, pour leur permettre de progresser à leur rythme, vers leur première, leur deuxième, ou leur troisième étoile.

Tarif selon le quotient familial

QF<600	180€
601<QF<900	300€
901<QF<1000	420€
1001<QF<1300	480€
QF>1301	600€

Inscriptions

Information des pré-inscriptions début septembre 2026.

Encadrement

1 directeur BAFD, 1 directeur adjoint, 12 animateurs BAFA dont un assistant sanitaire, 1 encadrant BE pour les activités spécifiques.

BAFA

Formation initiale + 16 ans



Ouvert à tous les jeunes ayant 16 ans le premier jour du stage.

DU 21 AU 28 FÉVRIER 2026 MÉTEREN 40 PLACES

DU 18 AU 25 AVRIL 2026 BLARINGHEM 40 PLACES

DU 27 JUIN AU 4 JUILLET 2026 CAËSTRE 40 PLACES

Formation en demi-pension

En partenariat avec les Éclaireurs, Éclaireuses de France.

La formation de 8 jours priviliege l'apprentissage par l'utilisation de méthodes actives.

La théorie n'est dispensée qu'en accompagnement d'expérimentations ou de mises en situation. Le stagiaire est le premier acteur de sa formation.

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) est un brevet qui permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs. Ces accueils ont pour vocation d'offrir aux enfants et aux jeunes des activités éducatives adaptées à leurs besoins, durant les temps de loisirs et de vacances.



Contenu de la formation

- Connaissance de l'enfant
- La gestion des relations : le groupe, l'animateur, l'enfant
- Les activités pratiquées en accueil collectif de mineurs
- Techniques d'animation
- Les divers aspects de la vie quotidienne
- Rôles et fonctions de l'animateur
- Place de l'animateur en accueil collectif de mineurs
- Les différentes structures et partenaires
- Responsabilités, Sécurités et Législation en vigueur

Inscriptions

- À partir du 12 novembre 2026, dans la limite des places disponibles.
- Stage en demi-pension.
- Tarif de la formation : 360€ par stagiaire.

Retrouvez le dossier d'inscription et le nombre de places disponible sur le site de Coeur de Flandre agglo.
Les dates de stages 2027 seront disponibles sur le site internet à partir du 15 septembre 2026.

BAFA

Approfondissement

Handicap / Ski.



Ouvert aux jeunes ayant réalisé la formation générale et le stage pratique de 14 jours minimum.

**DU 24 AU 29 OCTOBRE 2026 - APPROFONDISSEMENT « HANDICAP »
STEENBECQUE 9 30 PLACES**

**DU 21 AU 28 FÉVRIER 2026 - APPROFONDISSEMENT « SKI »
ANCELLE 9 12 PLACES**

Formation en demi-pension

En partenariat avec les Éclaireurs, Éclaireuses de France.

La formation de 8 jours priviliege l'apprentissage par l'utilisation de méthodes actives.

La théorie n'est dispensée qu'en accompagnement d'expérimentations ou de mises en situation. Le stagiaire est le premier acteur de sa formation.

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) est un brevet qui permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs. Ces accueils ont pour vocation d'offrir aux enfants et aux jeunes des activités éducatives adaptées à leurs besoins, durant les temps de loisirs et de vacances.



Contenu de la formation

- Connaissance de l'enfant
- La gestion des relations : le groupe, l'animateur, l'enfant
- Les activités pratiquées en accueil collectif de mineurs
- Techniques d'animation
- Les divers aspects de la vie quotidienne
- Rôles et fonctions de l'animateur
- Place de l'animateur en accueil collectif de mineurs
- Les différentes structures et partenaires
- Responsabilités, Sécurités et Législation en vigueur
- Elaboration d'un projet d'animation
- Faits de Société

Inscriptions

- À partir du 12 novembre 2026, dans la limite des places disponibles.
 - Remettre le dossier d'inscription et un chèque global du montant de la formation.
 - Retrouvez le dossier d'inscription et le nombre de places disponible sur le site de Coeur de Flandre agglo.
- Les dates de stages 2027 seront disponibles sur le site internet à partir du 15 septembre 2026.*

STEENBECQUE

- Stage en demi-pension / handicap
- Tarif de la formation : 300€ par stagiaire.

ANCELLE

- Stage en pension complète / ski
- Tarif de la formation : 700€ par stagiaire.

CONDITIONS D'INSCRIPTION & règlement des séjours

Conçus pour les jeunes, nos séjours sont déclarés auprès des services départementaux de la Jeunesse et des Sports, ce qui implique le respect des normes en vigueur tant au point de vue pédagogique, sanitaire, que de la sécurité. L'inscription à l'un des séjours proposés par Cœur de Flandre agglo implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions particulières d'inscription.

1. Dossier d'inscription

Les séjours organisés par Cœur de Flandre agglo sont réservés aux habitants du territoire et aux jeunes ayant 12 ans révolus et n'ayant pas 18 ans durant le séjour.

Les inscriptions se réalisent aux dates et aux heures mentionnées par séjour à l'adresse suivante **wilfried.tardieu@ca-cœurdeflandre.fr**.

À réception du dossier complet, une confirmation d'inscription vous sera adressée par mail ainsi que les informations importantes. **N'oubliez pas d'indiquer votre adresse mail sur la fiche d'inscription.**

Nous vous communiquerons alors : les informations concernant le déroulement du séjour, le départ et le retour, le complément du dossier (trousseau, convocations...) lors de la réunion d'information (permanences indiquées lors de la transmission du dossier par mail).

La remise du dossier vaut pour acceptation du règlement des conditions d'inscriptions disponible sur le site internet de Cœur de Flandre agglo.

Toute fausse déclaration entraînera l'annulation de l'inscription sur le séjour concerné et sur les séjours à venir.

INFORMATIONS À TRANSMETTRE LORS DE L'INSCRIPTION PAR MAIL

Nom, prénom / adresse et date de naissance du participant / adresse mail / numéro de téléphone du tuteur / justificatif du quotient familial CAF ou MSA

Les emails seront traités par ordre d'arrivée datant du jour et à partir de l'heure indiquée sur le séjour concerné. Les mails envoyés en dehors des plages horaires indiquées ne seront pas traités.

Le nombre de places disponibles sera mis à jour chaque soir sur le site internet de Cœur de Flandre agglo.

Le dossier d'inscription sera envoyé par mail lorsque le séjour sera complet. Il sera à envoyer à : **wilfried.tardieu@ca-cœurdeflandre.fr**
ou à déposer :

À l'attention de Wilfried Tardieu

Cœur de Flandre agglo - 222bis rue de Vieux Berquin 59190 Hazebrouck

2. Tarifs

Chaque séjour a un tarif arrondi à l'euro près. La tarification est établie selon les quotients familiaux (justificatif obligatoire). Le paiement de son intégralité valide définitivement l'inscription.

Tranche 1: QF<600	Prix action = 15% du coût
Tranche 2 : 601<QF<900	Prix action = 25% du coût
Tranche 3 : 901<QF<1000	Prix action = 35% du coût
Tranche 4 : QF<1300	Prix action = 40% du coût
Tranche 5 : QF>1301	Prix action = 50% du coût

(le tarif comprend les frais administratifs, le transport, l'encadrement, la pension complète et les activités.)

Un droit d'inscription correspondant au tiers (1/3) du prix sera versé lors du retrait du dossier et non remboursable.

Il sera possible de réaliser 2 chèques correspondant chacun au 1/2 du prix à régler (à remettre lors du retour du dossier). Les chèques seront encaissés à un mois d'écart chacun.

3. Aides aux vacances

Toute famille bénéficiant de l'aide aux vacances VACAF le signale lors de l'inscription

4. Répartition des inscriptions

Les jeunes ne peuvent pas s'inscrire à 2 séjours hiver ou 2 séjours été.

L'inscription sur un séjour hiver et un séjour été est possible.

Les inscriptions se font à partir des dates fixées : les jeunes n'ayant pas participé au séjour de la même période l'année précédente (Ski, Eté) seront prioritaires durant 7 jours au moment de l'inscription par rapport aux jeunes ayant déjà participé. Si le séjour est complet, une liste d'attente est établie. En cas de désistement, les premiers sur cette liste seront inscrits.

5. Règlement intérieur

Tout manquement grave à la discipline sera signalé aux parents ou tuteur légal et l'exclusion pourra être prononcée. Dans ce cas les jeunes ne pourront pas s'inscrire aux prochains séjours. Aucune somme ne sera remboursée et les frais occasionnés par ce retour (jeune + accompagnateur) seront à la charge de la famille ou du tuteur légal.

6. Conditions de remboursement

Le remboursement peut être fait sur présentation d'un certificat médical daté et signé. Le remboursement se fait à partir de plus de 3 jours d'absence. Il n'y aura pas d'autres remboursements pour aucune autre raison après le paiement du séjour.

En cas d'annulation après inscription et sans raison médicale, une retenue du tiers du versement sera appliquée pour frais administratifs arrondi à l'euro supérieur (pour la retenue).

Une annulation pour raison médicale permettra le remboursement au prorata des jours d'absence si un certificat médical est transmis avant le dernier jour de la session par mail à : **wilfried.tardieu@ca-coeurdeflandre.fr** et datant du premier jour d'absence.

7. Réunion d'information

Nous organisons des réunions d'information à destination des parents et enfants, présentant les activités et le fonctionnement du centre ou du séjour quelques jours avant le départ.

8. La santé de l'enfant

L'équipe d'animation est autorisée à administrer des médicaments aux enfants seulement dans les cas où la médication ne peut être prise uniquement le matin et le soir. Ceci sous la responsabilité des parents et sur présentation d'une ordonnance et d'une autorisation familiale descriptive expresse, notamment lors de procédures liés à un PAI. L'automédication est interdite. Coeur de Flandre agglo avance les éventuels frais pharmaceutiques et médicaux. La famille ou le responsable légal s'engage à rembourser les frais médicaux et pharmaceutiques sur demande de Coeur de Flandre agglo.

9. Les repas

Afin de faciliter l'intégration des enfants ayant des « pratiques alimentaires », allergies une contractualisation sera effectuée avec la famille. Pour les régimes sans porc, une simple information suffit. Il n'y aura aucun repas de substitution.

Pour les allergies, deux solutions sont proposées :

- **allergies sévères :** un panier repas sera fourni chaque jour par la famille ainsi que le goûter. Dans ce cas, un tarif particulier sera appliqué et un Projet d'Accueil Individualisé sera mis en place.
- **allergies limitées à certaines denrées :** Les familles s'engagent à subs- tituer les aliments concernés. Ceux-ci sont stockés en armoire froide et réchauffés si besoin par le personnel et un Projet d'Accueil Individualisé sera mis en place.

10. La vie collective

Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par l'équipe d'animation. Les enfants doivent s'interdire tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres enfants et aux personnes chargées de l'encadrement.

Les enfants doivent respecter les matériaux et matériels, le bâtiment dans son ensemble, la végétation environnante.

Les parents sont pécuniairement responsables de toute détérioration matérielle volontaire et devront rembourser le matériel abîmé. Le personnel d'encadrement est soumis aux mêmes obligations.

Si le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement et la vie collective du centre de loisirs, les parents en seront avertis par l'équipe d'animation. Si le comportement persiste, un rendez-vous formel sera proposé, une exclusion d'abord temporaire, voire définitive pourra être décidée par le service Jeunesse-Piscine de Coeur de Flandre agglo, en accord avec les élus.

11. Effets et objets personnels de l'enfant

Pour vivre pleinement sa journée et garantir son autonomie, il est préférable que l'enfant soit muni une tenue vestimentaire sans « contraintes », vêtement de sports, amples et souples, chaussures aisées à lacer, vêtement chaud et de pluie pratique, en saison froide, gants et bonnet, en saison chaude, casquette lunettes de soleil avec dragonne.

Évitez, mais sans restrictions les produits de marques (négocier avec votre enfant !).

Aucune assurance ne prend en compte les dégâts vestimentaires.

Le port des bijoux ou d'objets de valeur se fait sous la responsabilité des parents. Ainsi, l'accueil collectif de Mineurs décline toutes responsabilités en cas de perte ou de détérioration d'objets appartenant aux enfants.

Ainsi, bijoux, objets de valeurs, téléphone portable, tablette ou encore lecteur MP4 ne sont pas interdits, mais leur inutilité en est actée. Une attention particulière sera mise en place par l'équipe pédagogique concernant les appareils électroniques, ainsi l'utilisation ne se fera que dans les lieux de repos (chambres pour les séjours) et à des moments fixés par l'équipe.

DROIT À L'IMAGE

Sorties / Séjours / BAFA

Pour chaque inscription aux séjours, sorties à la journée, formation BAFA, un formulaire papier de droit à l'image vous sera remis afin que vous puissiez autoriser Coeur de Flandre agglo, à prendre des photographies et vidéos des jeunes participant aux différentes activités.

Ce formulaire sera à remplir et à nous remettre afin que nous puissions diffuser sur nos différents supports de communication ces éléments et nous conformer à la loi en matière de droit à l'image des personnes mineures.





santé
famille
retraite
services



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
du Nord



Cœur de Flandre agglo

222 bis rue de Vieux-Berquin - 59190 Hazebrouck

Renseignements et inscriptions :

Pôle Vivre ensemble - Service Jeunesse et Piscine

Aux dates communiquées et du lundi au jeudi : de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00

03 74 54 00 63

ca-coeurdeflandre.fr

COEUR DE
— FLANDRE
AGGLO